



ECONOMIE, HABITAT

Locations meublées saisonnières : les lignes bougent à La Baule- Escoublac

Communiqué de presse du 23 août 2022 sur la régulation sur marché des locations meublées saisonnières à La Baule-Escoublac

Publié le 24 août 2022

Depuis le printemps dernier, la municipalité de La Baule-Escoublac a pris un certain nombre de mesures afin de réguler davantage le marché des locations meublées saisonnières. Celui-ci contribue notamment à rendre plus difficile la possibilité de se loger à l'année dans la ville balnéaire.

Le message a été entendu par l'un des principaux acteurs de ce secteur économique, la société Airbnb. Consciente qu'il en était également de son intérêt d'agir, elle a proposé un partenariat à notre ville au travers d'une série d'actions pour soutenir l'application de la réglementation en place et ainsi protéger l'offre de logements des phénomènes de spéculation indésirables.

La Ville de La Baule-Escoublac se félicite d'avoir été entendue sur ces problèmes cruciaux de logements durables. Elle salue Airbnb pour cette offre de coopération sur la fourniture d'outils pour nous aider à ce que les règles soient respectées : le blocage de toute annonce de location de courte durée signalée par la municipalité ou la prévention des problèmes de voisinage grâce à un point de contact dédié sont des outils essentiels.



VILLE DE LA BAULE

Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75

